
BULLETIN D'ADHÉSION

APPEL À COTISATION ANNUELLE 2018

(Fiche à joindre à tout règlement)

Merci d'adresser votre règlement:

1. *Par chèque libellé à l'ordre de « l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme » à : M. Joseph BREHAM, Trésorier A.A.D.H. Cabinet ANCILE, 16 quai des Célestins, 75004 PARIS*

ou

2. *Par virement bancaire : CRÉDIT MUTUEL, CCM Paris 15 Montparnasse, 2 rue de l'arrivée, 75015 Paris - RIB: 10278 06045 00021079201 80 – IBAN: FR7610278060450002107920180 – BIC: CMCIFR2A – Titulaire du compte: Alliance Avocats pour Droits l'Homme*

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, Adresse),

.....

.....

Profession :

Téléphone : E-Mail :

Agissant en qualité de représentant légal de l'association et/ou de l'ONG

.....

.....

Située au

.....

CP : Ville : Pays :

Déclare vouloir adhérer **en qualité de membre « Partenaire »** de l'association « Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme » et souscrit ainsi au paiement de la cotisation annuelle dont le montant varie en fonction du **budget annuel mondial**¹ et qui s'élève à :

- 50 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 0 et 50 000 euros.
- 100 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 50 000 euros et 100 000 euros.
- 250 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros.
- 500 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 1 et 5 millions d'euros.
- 800 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 5 et 10 millions d'euros.
- 1 200 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est supérieur à 10 millions d'euros.

.....

Nous vous remercions de votre confiance et sommes ravis de vous compter parmi nos membres.

A Paris, le

Le Président
O. COUSI

Le Trésorier
J. BREHAM

¹ Défini comme le total des produits de l'année N-1